

cuisse, pendant la durée de l'extension, un mouvement d'écartement dans le sens de l'abduction, dans le but de rejeter en dehors la tête du fémur luxée en avant. Ce levier s'ajuste à la boîte de cuivre F par le moyen de l'agrafe *a*, dans laquelle on glisse un petit coin de bois pour la fixer. Il se termine par une plaque d'acier *b*, couverte de futaine et offrant une concavité conforme à la convexité de la cuisse sur laquelle elle doit appuyer. Une jointure *c* permet la descente de la plaque sans déviation de la ligne d'extension. Le levier s'articule en *d*; *e*, est le manche.

2° La *pièce de contre-extension* pour le bras (fig. 192) consiste en une

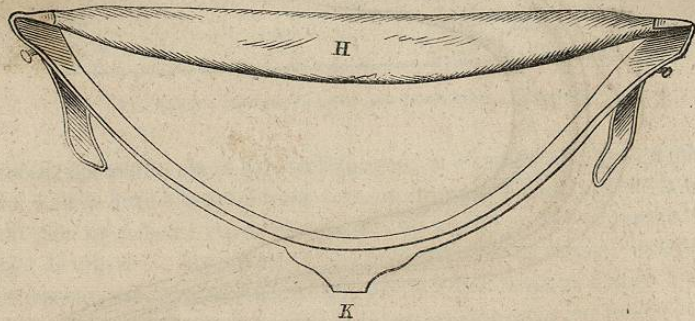


FIG. 192. — Ajusteur de Jarvis. — Pièce de contre-extension pour l'épaule.

fourchette d'acier, supportant aux extrémités de ses branches un fort coussinet tendu à la manière de celui qui s'applique à la cuisse. Les bouts de la fourchette sont légèrement échancrés, afin que le coussinet H ne puisse pas glisser. K indique le trou qui reçoit la tige de contre-extension.

3° La *pièce de contre-extension* pour le coude (fig. 193) est formé d'une tige d'acier courbée de manière à faire le tour du bras en arrière et en dehors, dans le but de reporter le point de contre-extension à la partie postérieure du coude, l'instrument ajusteur devant être placé sur la face antéro-interne de l'avant-bras. K indique le bout percé pour recevoir l'extrémité de la tige de contre-extension de l'ajusteur.

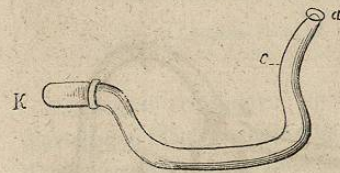


FIG. 193. — Ajusteur de Jarvis. — Pièce de contre-extension pour le coude.

Lorsque l'appareil est adapté au membre, la portion K de la pièce contre-extensive répond à la partie antéro-supérieure de l'avant-bras, le corps de la tige *c* fait le tour de la face postéro-inférieure du bras, et son

extrémité boutonnée *a* se trouve placée en arrière et en dehors du coude. Sur la branche *c* de la tige on attache les lanières terminales d'une forte bande embrassant la partie inférieure du bras et pourvue d'une petite coulisse qui sert à recevoir et à maintenir la tige.

4° La *fourchette articulée* (fig. 194) est un instrument composé de deux branches *a a* mobiles dans leur socle L, où elles sont maintenues par deux



FIG. 194. — Ajusteur de Jarvis. — Pièce de contre-extension constituée par une fourchette articulée.

vis. Selon le cas, on se sert de cette fourchette avec les deux branches qu'elle comporte, ou après en avoir démonté une. L'ouverture des deux branches est assez large pour admettre les membres d'un homme robuste. Leur mobilité donne la faculté de les adapter à toutes les dimensions.

Il est nécessaire d'avoir, en outre, deux petits coussinets composés d'une plaque de fer courbée et rembourrée de telle sorte qu'ils présentent une épaisseur plus considérable au niveau de la partie recourbée qu'à l'autre extrémité. Ces coussins ont ainsi la forme d'un coin, dont un côté est constitué par l'armature métallique, tandis que l'autre est garni d'une peau matelassée. Leur application est destinée à permettre de saisir très-solidement l'extrémité inférieure de la cuisse, en évitant de comprimer trop fortement les vaisseaux et les nerfs, et en donnant au point d'appui choisi pour la contre-extension moins de chance de glisser.

Quatre lacs principaux sont nécessaires pour se servir de cet appareil; un pour la préhension extensive; un second pour faire la contre-extension; un lac spécial pour la réduction des luxations de la cuisse, et un autre pour appuyer sur l'acromion dans les luxations de l'épaule. Les courroies extensives et contre-extensives, sont composées de telle sorte qu'elles peuvent s'adapter à tous les membres. Elles consistent en une forte bande longue d'un demi-mètre, large de 0^m,08, de tissu de coton, plus souple que le cuir, assez solide cependant pour résister à de fortes tractions. Sur cette bande, sont cousues trois lanières auxquelles correspondent trois boucles. Une petite anse est ajoutée à l'une des bandes pour admettre la tige courbe employée dans les luxations du coude.

Bien que le fonctionnement de cette machine reste le même, quel que soit

le membre à réduire, néanmoins il nécessite, pour l'adaptation aux différentes régions, un changement dans les pièces accessoires et un ajustement spécial, qui ont besoin d'être indiqués avec quelques développements. C'est pourquoi nous croyons devoir mentionner, comme exemple du mode d'application, les manœuvres nécessaires à la réduction des luxations les plus importantes, celles du coude, de l'épaule et de la cuisse.

a. Luxation du coude. On boucle autour de l'extrémité inférieure du bras, le plus près possible de l'articulation, le lacs contre-extensif pourvu d'une coulisse, en le plaçant de manière que les anses soient dirigées en haut vers l'aisselle et que la petite coulisse se trouve à la partie inférieure du pli du coude. Le lacs extensif est bouclé autour du poignet; une anse correspondant à la face dorsale, l'autre à la face palmaire, et toutes deux tournées vers les doigts. La tige courbe est introduite dans la petite coulisse, et les liens, passés dans les anses du lacs contre-extenseur, sont assujettis à la portion transverse de la tige courbe. On passe des liens dans les anses de l'embrasse entourant le poignet et on les attache au pied de la tige d'extension de l'ajusteur qui est placé le long de la face antérieure ou du bord cubital de l'avant-bras. Dans le but de maintenir l'appareil en position, on lie un mouchoir autour du membre et de l'instrument. Il ne reste plus qu'à faire marcher le cric.

b. Luxation de l'épaule. — Le lacs extensif, dont les anses sont disposées en dedans et en dehors du membre et dirigées vers la main, embrasse l'extrémité inférieure du bras, tout près du coude. La fourchette (fig. 192) ayant son coussinet bien tendu entre les branches, est ajustée à l'épaule, contre le thorax au-dessous de l'aisselle, de façon que l'une des extrémités soit dirigée en arrière et l'autre en avant sur le grand pectoral. On place l'ajusteur le long de la face interne et postérieure du membre et on le réunit à la fourchette; puis, on lie les lacs du bracelet extensif au pied de la tige d'extension. Le coussinet de la fourchette doit bien remonter dans l'aisselle et y être assujéti au moyen d'un lacs partant des deux extrémités de la fourchette et bouclé autour de l'épaule. Pour fixer l'acromion et l'empêcher de remonter, on applique sur la pointe de l'apophyse, le plus en dehors possible et extérieurement au lacs précédent, la partie concave d'un lacs spécial, dont on fait passer chaque bout en avant et en arrière entre la fourchette et son coussinet, en dirigeant la courroie autour du corps sous l'aisselle saine, pour venir la boucler avec l'autre extrémité au devant de la poitrine.

c. Luxation de la cuisse. — On réunit à l'ajusteur la fourchette destinée à la cuisse avec son coussinet et le levier latéral, ainsi que le représente la figure 195. La jambe étant tenue fléchie à angle droit, on boucle autour

de la partie inférieure de la cuisse l'embrasse extensive, dont les anses sont placées en dedans et en dehors du genou et dirigées en bas. Le long de la face interne de la cuisse, on applique l'appareil disposé ainsi qu'il est représenté; de manière que le coussinet de la fourchette appuie sur le

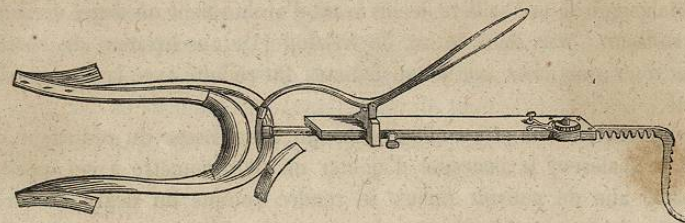


Fig. 195. — Ajusteur de Jarvis. — Appareil monté pour la réduction des luxations du fémur.

périnée, tandis qu'une des branches s'élève en haut et en dehors sur la partie antérieure du bassin, et que l'autre passe en arrière dans la même direction. Pour maintenir et fixer l'appareil dans cette situation, on réunit les deux extrémités de la fourchette par une courroie bien matelassée, qui presse en même temps sur l'os iliaque en dehors. Plus cette courroie sera serrée, plus les extrémités de la fourchette s'écarteront de la ligne médiane du corps, et plus, par conséquent, on rejettera en dehors la ligne d'extension. Les lacs extensifs sont attachés au pied de la tige à extension, qui se trouve placé transversalement en avant du genou. On entoure le membre et l'appareil d'un mouchoir pour les maintenir en contact, et l'on commence à opérer les tractions avec beaucoup de douceur et de ménagement. Quand le chirurgien juge que la tête du fémur est arrivée au niveau de la cavité cotyloïde, il fait agir le levier latéral pour écarter la tête fémorale du bassin, pendant qu'un aide imprime à la cuisse des mouvements d'abduction, d'adduction ou de rotation, en rapport avec les indications fournies par la variété de luxation. Si, à ce point de l'opération, le chirurgien dirige le membre en dedans vers celui du côté sain, l'instrument trouve un point d'appui sur l'ischion et agit comme un levier du premier genre. Au contraire le membre est-il entraîné dans l'abduction? Le point d'appui est transporté sur l'os iliaque, au-dessus de la résistance, et l'action de l'instrument devient celle d'un levier du second genre. Ces deux mouvements peuvent avoir leur utilité dans le cours des manœuvres propres à amener la réduction, en contribuant au dégagement de la tête fémorale.

Les détails qui précédent étaient nécessaires pour faire ressortir l'importance des services que l'appareil de Jarvis est susceptible de rendre dans

la réduction des luxations anciennes, lorsqu'il faut déployer une force considérable, ou recourir à une extension douce et constante, graduellement et pour ainsi dire insensiblement croissante, longtemps soutenue ou répétée à plusieurs reprises. Il a été expérimenté avec avantage par Denonvilliers, Nélaton, etc. Il est vrai, que dans une tentative mentionnée par Malgaigne, la crémaillère fléchit avant d'avoir amené un degré d'extension suffisant. Mais dans le cas de Nélaton (1), une luxation du coude, datant d'un mois chez une jeune femme, fut réduite avec la plus grande facilité.

Toutefois, Nélaton et les chirurgiens qui firent usage du réducteur de Jarvis signalèrent la nécessité d'ajouter un dynamomètre à cet appareil puissant, afin de pouvoir mieux se rendre compte du degré de force déployée par le cric. L'indication de cette utile addition nous a valu plusieurs modifications ingénieuses, apportées tout récemment à l'appareil du chirurgien américain par Charrière et Mathieu.

Appareil de Jarvis modifié par A. Nélaton (fig. 196). — La modification consiste uniquement dans l'addition du dynamomètre de Duchenne (de Boulogne), dont les extrémités du ressort sont reliées par l'intermé-

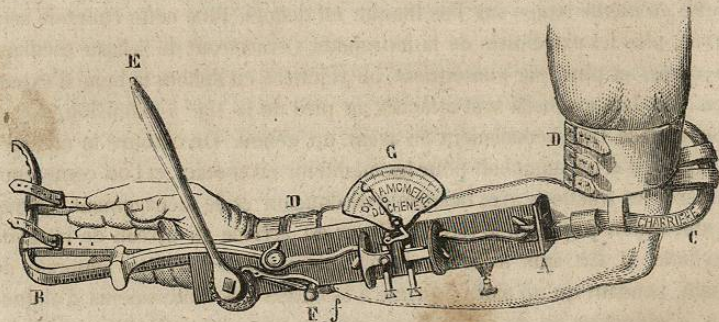


FIG. 196. — Appareil de Jarvis, avec addition du dynamomètre de Duchenne (de Boulogne), par A. Nélaton.

diaire de deux ∞ métalliques, à des boutons rivés sur les tiges d'extension et de contre-extension. Par cette disposition, l'aiguille du dynamomètre placé au centre contre la boîte à engrenage s'élève en raison de l'écartement des tiges, et par conséquent, indique avec exactitude le degré de la traction.

Appareil de Charrière (fig. 197). — Celui-ci s'éloigne beaucoup plus

(1) *Courrier médical*, 4 avril 1865.

que le précédent du mécanisme fondamental de l'ajusteur imaginé par le chirurgien américain. Sa construction a pour but de rendre possible l'usage du dynamomètre ordinaire et sa situation, comme dans le procédé de l'extension à l'aide de la moufle, tout près du point d'attache des liens extensifs. L'habile fabricant a, en outre, avantageusement modifié les moyens destinés à prendre le point d'appui de la contre-extension. Enfin, chose plus importante que tout le reste, il a mobilisé le point de jonction du réducteur avec les pièces de la contre-extension, de manière à permettre d'imprimer au membre luxé toute espèce de mouvements, flexion, extension, rotation, circumduction, sans déranger en rien les tractions exercées par le levier.

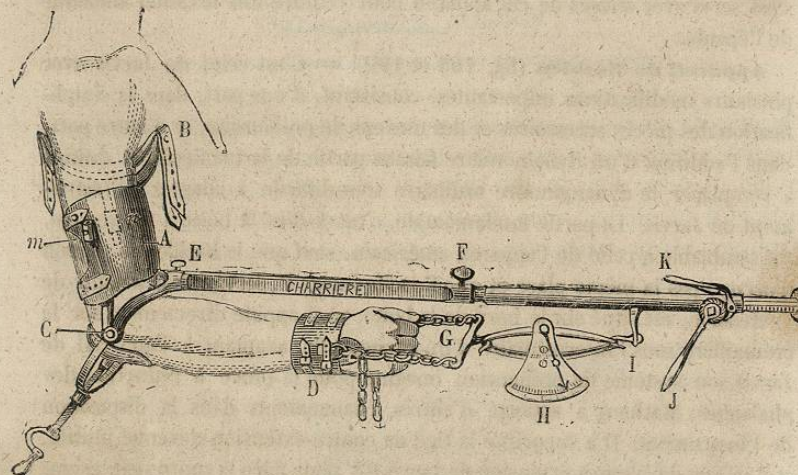


FIG. 197. — Appareil de Charrière pour la réduction des luxations.

La figure 197 représente ce nouvel appareil appliqué pour la réduction d'une luxation du coude en arrière. Pour l'épaule, il suffirait de démonter la fourche de contre-extension au niveau de son ajustage en C, et de la faire remonter sous l'aisselle dans la position indiquée en B. Il va sans dire que dans ce cas, le bracelet de traction D viendrait s'adapter au brassard M. Une fourche plus large, s'ajustant au point E, remplacerait celle qui est représentée ici, si l'appareil devait servir pour le genou ou la hanche.

L'appareil est constitué par un long levier d'acier, avec brisure F, qui permet de le démonter en deux parties. Dans la partie inférieure, est contenue la crémaillère qui supporte une tige I, glissant dans une coulisse et servant de point d'attache au dynamomètre H et aux lacs extensifs.

K, cliquet d'échappement; J, clef de l'engrenage; D, bracelet, ou moyen de préhension de l'extension, sur lequel se fixent deux petites chaînes reliées à une barre à crochet G, supportant le dynamomètre. L'extrémité supérieure du levier présente en E une douille à vis de pression, pour l'assemblage de la fourche de contre-extension. Les deux extrémités de celle-ci s'articulent de chaque côté en C avec les montants du brassard A, fait de tôle d'acier bien garnie. C'est cette articulation des branches de la fourche avec le brassard qui donne la facilité d'imprimer au membre toutes les directions nécessaires. Derrière l'olécrâne, se trouve une pelote ayant une conformation en rapport avec la région, et munie d'une vis de pression à manivelle pour agir directement d'arrière en avant sur l'os luxé. Michon s'est servi avec succès de cet appareil pour réduire une luxation ancienne de l'épaule.

Appareil de Mathieu (fig. 198 et 199). — C'est celui de Jarvis avec plusieurs modifications importantes, consistant, d'une part, dans la simplification des pièces accessoires et des moyens de préhension, et d'autre part, dans l'addition d'un dynamomètre faisant partie de la manivelle et destiné à remplacer le dynamomètre ordinaire très-difficile à adapter à l'instrument de Jarvis. La partie fondamentale, c'est-à-dire la boîte à engrenage, est semblable à celle de l'appareil américain, sauf que le barillet ou pignon n'occupe pas la même place et que l'encliquetage E, servant à la détente de l'extension, est situé sur le bord de la boîte, où il appuie directement sur la crémaillère sans l'intermédiaire d'un rochet. En adaptant à l'appareil de Jarvis son système de préhension imaginé pour la pince à réduction des phalanges, Mathieu a apporté d'autres changements dans la disposition de l'instrument. Il a supprimé la tige de contre-extension devenue inutile, et il se sert de la tige à extension de Jarvis BB' pour faire la contre-extension. Quant à l'extension, il l'exécute par un système de préhension placé sur la boîte elle-même (fig. 198). Ce mode de préhension consiste en une forte courroie de cuir A, large de 0^m,15, dont l'un des chefs est fixé au bord d'un plateau métallique H, situé sur le côté supérieur de la boîte, tandis que l'autre chef s'engage dans une fente pratiquée parallèlement dans le bord opposé du plateau. Ce plateau allongé, qui peut être remonté par une vis K semblable à celle des tourniquets, entraîne les chefs de la courroie et rétrécit de la sorte la largeur de l'anse formée par celle-ci. Le chef libre est fixé au plateau mobile au moyen d'une pièce ajustée et de deux petites vis LL. Ce mode de préhension, applicable aux deux membres et à toutes les hauteurs, rend la manœuvre facile et prompt. Le membre étant engagé dans l'anse de la courroie, entre elle et le plateau disposé sous le bord inférieur de la boîte, on procède à l'ajustement de la

courroie. On fixe son bord libre au moyen des petites vis et de la pièce mobile du plateau supérieur. Cela fait, il suffit de tourner la grande vis à patte K pour éloigner le second plateau du premier et tendre ainsi l'anse

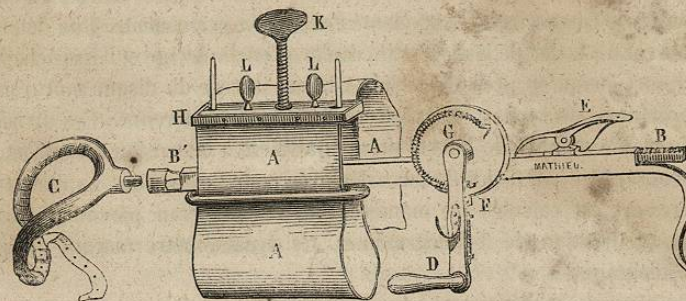


FIG. 198. — Appareil de Mathieu pour la réduction des luxations.

de la courroie qui étroit le membre sur une large surface en l'appliquant contre l'appareil. Les pièces servant à la contre-extension ont été réduites à deux : une grande fourche pour la hanche et une plus petite C, qui se place dans l'aisselle lorsqu'elle est employée pour l'épaule, ou à la face antéro-inférieure du bras quand elle est appliquée pour le coude. Ces deux fourches sont pourvues de courroies.

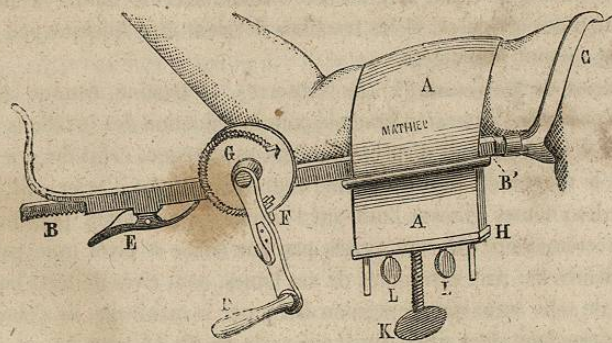


FIG. 199. — Appareil de Mathieu appliqué pour la réduction d'une luxation de l'épaule.

Le dynamomètre (fig. 199) ajouté par Mathieu à la manivelle qui fait tourner le pignon est d'un mécanisme fort ingénieux, quoique compliqué. Cette manivelle-dynamomètre se compose d'un disque d'acier, d'un décimètre de diamètre F, muni à sa face externe d'un fort ressort à boudin G,

disposé de manière à faire opposition à l'effort déployé par la manivelle D, pour tourner le barillet et produire l'extension. La partie de la circonférence du disque qui correspond au ressort présente des crans très-rapprochés, sur lesquels vient arc-bouter un encliquetage servant de point d'arrêt à l'effort produit, de façon à rendre à volonté l'extension permanente. Une détente, située contre la tige de la manivelle, soulève l'encliquetage et laisse échapper le ressort lorsqu'on presse sur elle. A la face interne du disque sont tracées des divisions en rapport avec les crans de la circonférence. Ces divisions indiquent le nombre de kilogrammes équivalent à la tension du ressort, et par conséquent, au degré de force déployée pour l'extension. La résistance du ressort est calculée de manière que chaque cran parcouru représente une traction de 2 kilogrammes. Ce dynamomètre marque jusqu'à 180 kilogrammes.

En résumé, ce mécanisme, en produisant du même coup l'extension et la contre-extension, donne en même temps la connaissance du degré de force déployée. Sous ce rapport, il offre un perfectionnement sur l'instrument de Jarvis. L'appareil de Mathieu a encore sur ce dernier l'avantage de simplifier les procédés d'extension et de contre-extension. Mais il est lourd et compliqué. Le moyen de préhension adopté par l'auteur n'est point non plus à l'abri de tout reproche. La courroie ne peut saisir solidement le membre, qu'à la condition d'être fortement serrée. Elle exerce alors une constriction circulaire étendue, qui arrête la circulation. Il en résulte dans les parties inférieures une turgescence considérable, de nature à inspirer des inquiétudes sérieuses, si les tractions devaient être quelque peu énergiques et surtout prolongées.

Appareil de Foucault (1) (de Nanterre). — Destiné, comme celui de Jarvis, à exécuter l'extension graduée pour la réduction des luxations et des fractures, il est construit d'après le même mécanisme, celui du cric agissant par le moyen du pignon et de l'engrenage. Il est d'acier poli, composé de deux lames glissant l'une sur l'autre, et dont l'une présente des dents de crémaillère qui sont prises par une hélice à pivot mue par une clef ou manivelle. Aux extrémités de ces lames, sont rivés de forts boutons disposés de telle sorte que, lorsqu'on fait jouer la manivelle, ils s'éloignent ou se rapprochent dans une course qui varie de 0^m,12 à 0^m,15, et même de 0^m,40, par l'ajustage de deux lames supplémentaires. A ces boutons, s'articulent solidement l'extrémité de deux armatures ou branches de forceps matelassées, qui s'ouvrent ou se ferment au moyen de vis ou chevilles de violon. Ces armatures, mobiles sur une clef à trèfle, peuvent prendre et garder la direction suivant laquelle on veut opérer.

(1) Foucault, *Moniteur des hôpitaux*, 4 juin 1855, p. 535.

Ces pièces de traction conviennent pour la réduction des fractures du membre inférieur jusqu'à la cuisse et du membre supérieur jusqu'à la partie inférieure du bras, ainsi que pour la réduction des luxations du pied et du genou, du poignet et du coude. Mais elles seraient inapplicables à la cuisse ou au bras fracturé ou luxé. On remplace alors une des armatures ou forceps par une lame oblique, s'articulant de la même manière, et terminée inférieurement par une espèce de crosse portant un éperon à sa partie moyenne où s'accroche un lacs extensif. Enfin, l'appareil se complète par une petite pièce en forme de coin aplati, qui sert à donner à l'instrument l'obliquité nécessaire pour approprier sa direction à celle des membres dont l'axe est oblique suivant la longueur.

Appareil de Ferd. Martin (1). — Ce chirurgien s'est servi, dans un cas de luxation ancienne du bras, d'un appareil à vis disposé de la manière suivante : Un point d'appui fut pris, d'une part, sur la poitrine au moyen d'un plastron qui embrassait la racine du membre, et d'autre part, sur l'avant-bras demi-fléchi, sur lequel s'appliquait une plaque également rembourrée. Une tige métallique, rejoignant ces deux points et pouvant s'allonger au moyen d'une vis, permit d'exercer à la fois l'extension et la contre-extension. Au moment où les tractions furent jugées suffisantes, un mouvement de clavette fit tout à coup cesser l'action de l'appareil et la coaptation s'effectuer.

Ambi de Dauvergne (2). — C'est l'ambi des anciens, légèrement modifié dans le but d'obtenir une extension graduelle et prolongée sur le bras luxé, avec la possibilité de donner au membre ainsi étendu la direction des divers mouvements exécutés par l'articulation scapulo-humérale. Il est spécialement destiné aux luxations anciennes de l'épaule, difficilement réduites par les tractions violentes pratiquées en une seule séance, et pour lesquelles il est préférable de tenter la réduction par l'extension lente et soutenue, répétée à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'elle amène un allongement suffisant. Une brisure à charnière et à clavette, pratiquée au milieu du poteau qui sert de support à l'appareil, permet d'incliner celui-ci à droite et à gauche et de l'appliquer sur le malade tenu au lit. Afin de pouvoir imprimer au membre des mouvements de latéralité en avant et en arrière, la partie supérieure de l'appareil est rendue mobile par un pivot tournant établi dans l'axe du poteau près de la base. On sait que Duverney, pour arriver au même résultat, avait remplacé l'articulation à charnière de l'ambi d'Hippocrate par une douille. Quant aux mouvements en dehors et

(1) Ferd. Martin, *Bulletin de la Société de chirurgie*, 1850, t. I, p. 732.

(2) Dauvergne, *Bulletin de thérapeutique*, 1861, t. LXI, p. 207 et 254.

en haut, ils s'exécutent, dans l'appareil de Dauvergne, par l'articulation de l'extrémité supérieure de l'attelle avec le support. Un arc de cercle de fer, pourvu d'une vis de pression, sert à graduer et à fixer les mouvements d'élévation et d'abaissement. Deux courroies à boucles posées sur l'épaule et venant s'attacher au poteau contribuent à assurer la contre-extension et la fixité de l'omoplate. Une pièce de bois, arrondie et terminée en pommeau pour se loger dans l'aisselle et s'appliquer contre la paroi thoracique, est surajoutée au poteau, afin de donner un large point d'appui à la contre-extension. Pour opérer l'extension, l'attelle de l'ambi a été divisée en deux parties, qui glissent à coulisse l'une sur l'autre et peuvent être écartées au moyen d'une vis de rappel. Le membre, fixé par des courroies sur la face externe de l'attelle, se trouve ainsi attiré en dehors par l'écartement des deux pièces à coulisse, tandis que l'épaule est retenue en haut par la partie supérieure du poteau et les courroies scapulaires.

Appareil de Robert et Collin (1) (fig. 200 et 201). — Construit spé-

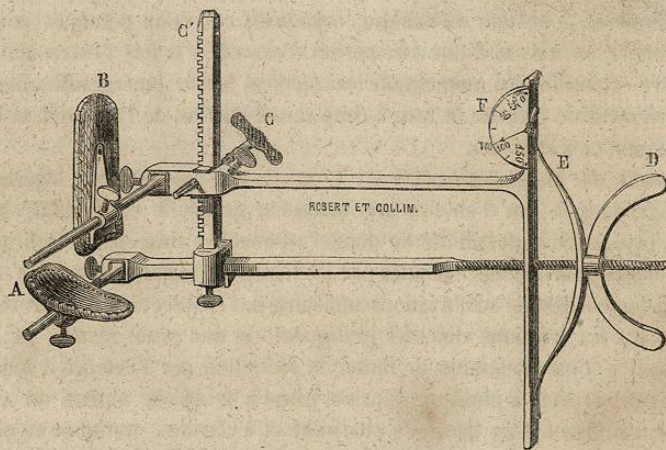


Fig. 200. — Appareil de Robert et Collin pour la réduction de la luxation du coude.

cialement pour la réduction des luxations du coude en arrière, il a été essayé avec succès par Dolbeau et Maisonneuve. Une plaque de métal A (fig. 200), bien rembourrée, conformée de façon à saisir et à loger l'olécrâne, constitue le moyen de préhension de l'extension. La contre-extension est faite par la plaque B qui appuie sur la face antéro-inférieure du bras. Ces plaques sont supportées par deux forts montants réunis à angle droit

(1) Robert, *Bulletin de l'Académie de médecine* 1865, t. XXXI, p. 170.

avec les leviers qui constituent la portion active de l'appareil. Leur assemblage avec les tiges, opéré par une coulisse munie d'une vis de pression, leur laisse une certaine mobilité, qui permet de les avancer ou de les incliner plus ou moins, suivant qu'il est nécessaire pour leur ajustement exact

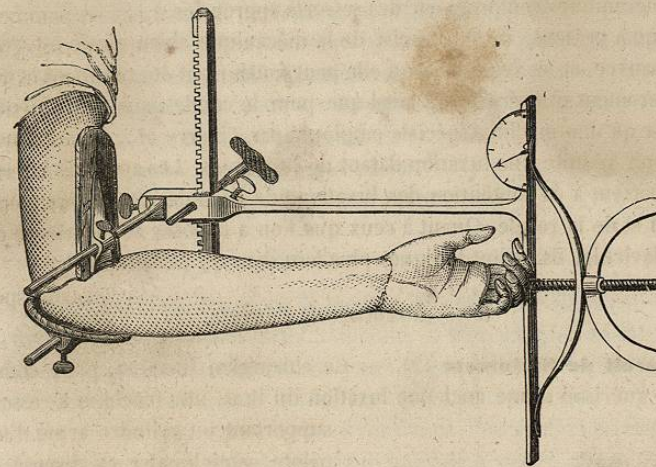


Fig. 201. — Appareil de Robert et Collin pour la réduction de la luxation du coude. — Appareil appliqué.

à la région luxée. Le levier est constitué par deux branches disposées parallèlement et mobiles l'une sur l'autre, au moyen de la tige à crémaillère C' qui donne la faculté d'élever plus ou moins la branche supérieure et avec elle la plaque de contre-pression, et de la vis de rappel D qui est l'agent de l'extension. Un dynamomètre, formé par le ressort E et le cadran F, indique le degré de traction exercée par la tige inférieure terminée par la pelote A.

La figure 201 représente l'appareil appliqué.

§ III. — Appareils mécaniques contentifs.

Après la réduction d'une luxation ancienne, le déplacement montre quelquefois une grande tendance à se reproduire. De là, la nécessité de recourir à des bandages contentifs spéciaux, destinés à retenir l'os luxé, ou à maintenir le membre dans une position sans l'immobiliser complètement. La construction des appareils de cette sorte, variable suivant les régions et les circonstances, ne saurait se prêter à une description générale.

Lorsqu'il s'agit seulement d'assujettir le membre dans la situation la plus